

## Business One RC pour la restauration et l'hôtellerie

### Les avantages en un coup d'œil

**Pérennité:** la Vaudoise protège le patrimoine de l'entreprise assurée contre les prétentions de tiers, en conformité avec les exigences légales et en adéquation avec les demandes de ses clients.

**Soutien:** les spécialistes de la Vaudoise défendent les assurés contre les prétentions injustifiées et procèdent à l'indemnisation en cas de responsabilité civile avérée.

#### Une couverture de base englobant les éléments suivants:

- Frais d'information
- Usage de véhicules de tiers
- Voyages d'affaires dans le monde entier y compris aux USA et Canada
- Protection juridique pénale et administrative
- Responsabilité civile du maître de l'ouvrage
- Locaux loués, aussi bien à long terme qu'à court terme
- Dommages aux installations et appareils de télécommunication loués ou en leasing
- Clés et badges confiés
- Dommages de chargement/déchargement
- Endommagement, destruction ou perte de dossiers de clients
- Dommages aux effets des hôtes selon les articles 487 à 490 du Code des obligations. Les objets et valeurs dans les coffres des chambres sont assurés jusqu'à un montant de CHF 1'000.-
- Dommages et pertes d'effets dans les vestiaires surveillés ou fermés à clé

#### Des couvertures complémentaires telles que:

- Couverture étendue Objets travaillés ou confiés
- Dommages aux véhicules des hôtes
- Responsabilité en tant qu'organisateur de voyages pour les hôtes
- Location d'appartements pour les employés
- Utilisation de drones jusqu'à 30 kg
- Couverture étendue Cyber & Protection des données
- Assurance accident des clients et visiteurs

#### Sans oublier nos autres avantages comme:

- **Garantie double:** Les sommes d'assurance sont valables par événement. Par année d'assurance, la Vaudoise indemnise au maximum le double de la somme d'assurance prévue par événement
- **Faute grave:** La Vaudoise renonce à la réduction des prestations en cas de faute grave.
- **Couverture prévisionnelle:** Une nouvelle activité annoncée dans un délai de 12 mois après son début est couverte par le contrat d'assurance existant.
- **Couverture subséquente:** Si le contrat d'assurance est résilié parce que le preneur a cessé son activité ou si ce dernier décède, la couverture est donnée pendant 60 mois encore après la fin du contrat.

#### Mutualité

Depuis plusieurs années, la Vaudoise partage son succès avec ses clients en redistribuant une partie de ses bénéfices.

Cette année, le montant offert par la Vaudoise à ses assurés s'élève à CHF 38 millions.

#### Ligne juridique

Nos clients bénéficient gratuitement de ce service de conseil au 0800 812 912, du lundi au vendredi de 8h à 17h.

#### Assistance technologique

En optant pour la couverture étendue "Cyber & Protection des données", nos assurés bénéficient gratuitement de l'assistance technologique.

Celle-ci permet, indépendamment d'un cas de sinistre, de bénéficier d'un support technique afin de trouver des solutions liées à l'utilisation de hardware, software, smartphone, téléviseur, etc..., du lundi au vendredi de 8h à 20h.